

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 34-35 (1946-1947)
Heft: 1

Artikel: Estavayer et les guerres de Bourgogne
Autor: Vevey, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESTAVAYER ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par BERNARD DE VEVEY.

Le but de cette étude n'est pas de reprendre l'histoire des guerres de Bourgogne, mais seulement d'apporter quelques précisions et d'exposer les conséquences qu'eut cette campagne pour une petite ville du Pays de Vaud. Nos manuels d'histoire ont raconté jusqu'à ce jour — et avec force détails empruntés généralement à la chronique bernoise de Schilling — la prise d'Estavayer par les Bernois et les Fribourgeois, et ont tous cité la phrase caractéristique des *Entreprises du duc de Bourgogne* : « tout fut hasché et chapelé et mis à mort ». En cela, on reproduisait, sans autre, May de Romainmôtier et le baron d'Alt.

Nos historiens modernes ¹ ne paraissent pas mettre en doute cette version de la destruction et du massacre complets, épisode d'une guerre totale.

Dom Grangier, le premier, conteste ces faits ², en donnant comme preuve à l'appui que l'on voit reparaître dans les manuels du Conseil et de la justice de 1476 les noms des 18 conseillers de 1475. Il est suivi par Berchtold ³ et par Hauser ⁴, qui ne font, en somme, que reproduire les *Annales d'Estavayer*.

¹ Par exemple Paul MAILLEFER, *Histoire du Canton de Vaud*, p. 205; Johannès DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse* (trad. Reymond), II, p. 251; Gaston CASTELLA, *Histoire du Canton de Fribourg*, p. 124; Rudolf von FISCHER, dans *Histoire militaire de la Suisse*, 2^e cahier, p. 151.

² D. Jac. Philippe GRANGIER, *Annales d'Estavayer*, p. 245.

³ Dr BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg*, I, p. 375.

⁴ G.-F. HAUSER, *Le sac d'Estavayer en 1475*, dans « Mémorial de Fribourg », I, p. 399.

Que croire ? Aucune étude minutieuse de ces faits n'a encore paru, et nous avons dû remonter aux sources... pour autant qu'on les possède encore. Voici les résultats de ces recherches.

* * *

Estavayer était une fort petite ville à l'époque des guerres de Bourgogne. Nous n'en connaissons pas la population en 1474. Par contre, nous savons qu'en 1460 la ville comptait 80 feux, soit environ 400 à 500 habitants ¹.

Mais, la ville avait alors déjà sa ceinture de remparts actuels, à l'intérieur desquels les bâtiments ruraux devaient être bien plus nombreux que maintenant. Le nouveau quartier de la Bâtiaz, décidé en 1338, devait être un chaos en 1474: en effet, il existait alors encore des fossés à l'intérieur de la ville agrandie en 1338 !

Les portes de la ville étaient: au nord, la porte de l'Ecureuil (actuellement porte de Grandcour ou de Camus), à l'est les portes Voucheret (démolie en 1873) et des Religieuses, au sud les portes d'Outrepoint (ou du Trépoint, démolie vers 1870) et Assenty (aujourd'hui de la Tuillière). Du côté du lac, le rempart forme le mur extérieur de la rangée de maisons et était percé de trois poternes, la porte du Grand port, démolie en 1835, la porte de Rive, démolie vers 1840, et la porte de la Rochette.

Les ouvrages de défense étaient, au nord le Belluard (actuellement tour du Jaquemart), à l'angle nord-est la tour de l'Ecureuil, à l'est la tour des Religieuses, à l'angle sud-est le château de Savoie (dont seule subsiste la tour d'angle), au sud la tour d'Outrepoint (démolie vers 1895) et la tourelle appelée aujourd'hui tour de la Trahison, à l'angle sud-ouest la tour Assenty (aujourd'hui tour des Cormontans), et enfin à l'angle nord-ouest la place de Moudon. Le château de Chenaux est placé hors de la ville ².

¹ Giète des villes du Pays de Vaud, 16 octobre 1459: Arch. d'Estavayer, pap. XV, n° 37. Répartition de cet impôt, 14 janvier 1460: Armando TALLONE, *Parlamento sabauda* XII, p. 313-314. A titre de comparaison, mentionnons que Romont comptait alors 237 feux, Payerne 271, Yverdon 280, Rue 140, Morat 261, Montagny 140, Cudrefin 120: Estavayer était la plus petite ville du Pays de Vaud, si l'on excepte Sainte-Croix, qui ne comptait que 55 feux.

² Pour plus de détails sur ce côté archéologique de la question voir A. NAEF, *Les fortifications d'Estavayer*, dans A.F. 1913, p. 10 et Bernard DE

D'après les travaux que nous verrons entreprendre, on devait considérer comme points faibles de cette défense les faces nord et sud de la ville. Et c'est précisément par le sud que les troupes bernoises et fribourgeoises pénétrèrent dans la cité.

* * *

La « Paix perpétuelle » fut le point de départ d'une guerre, de l'épopée bourguignonne d'où est sortie la Confédération des XIII Canton, puissance plus forte que jamais.

Les quelques événements locaux que nous révèlent les manaux du Conseil d'Estavayer démontrent bien que dès le début de l'été 1474 on sentait l'instabilité d'une situation qui ne pouvait que s'aggraver.

Ces manaux sont malheureusement fort incomplets, le secrétaire de ville n'ayant en général consigné que les décisions qui lui paraissaient les plus importantes. En effet, pour toute la période qui nous intéresse, le Manual n° 1 ne contient que les relations suivantes :

fol. 43: 1^{er} janvier 1471 (1472), élection du Conseil.

43 v^o—44 v^o: blancs.

45: 1^{er} janvier 1472 (1473), élection du Conseil.

45 v^o—48: blancs.

48 v^o: 4 août 1474.

49 et 49 v^o: blancs.

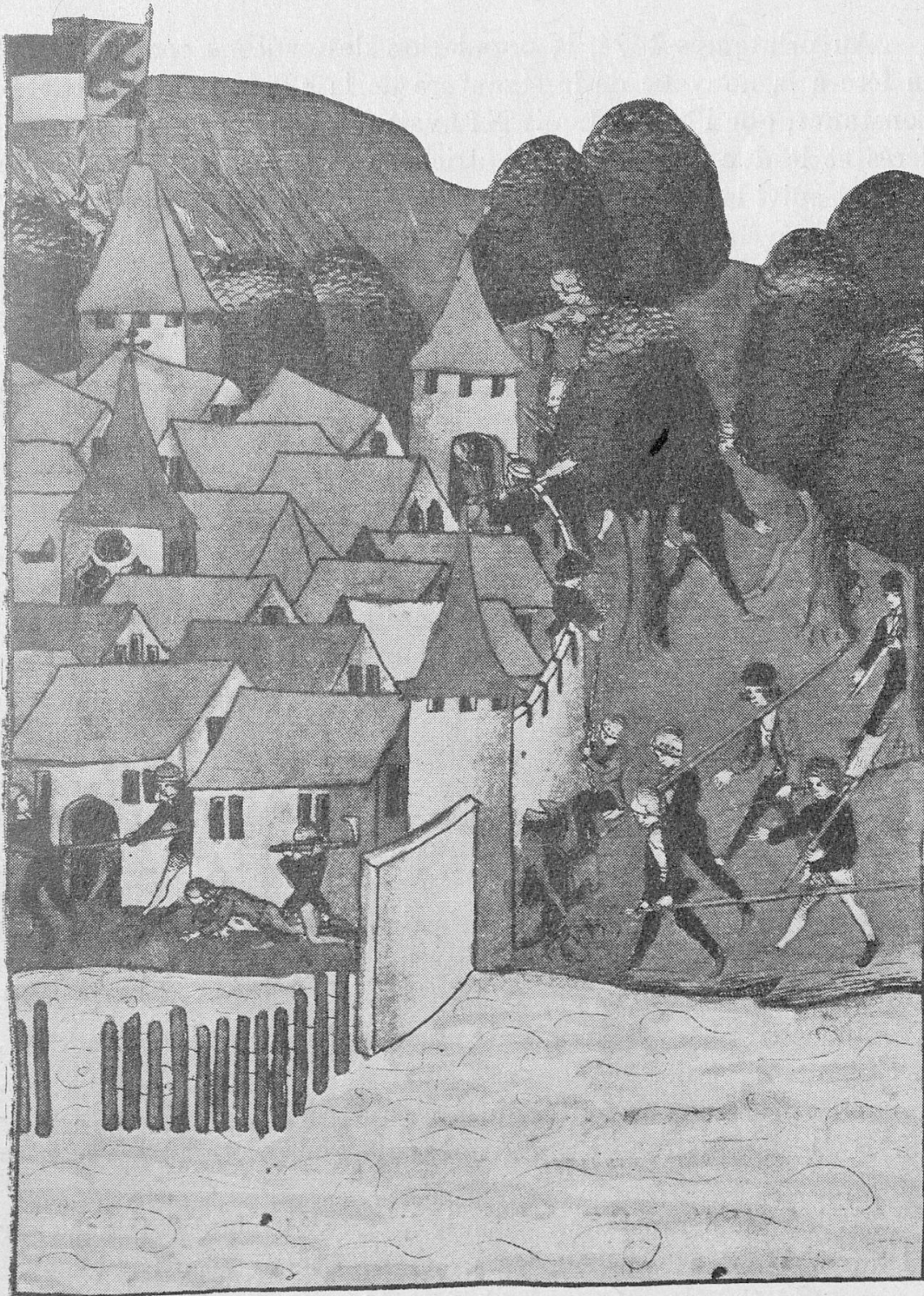
50—64: 22 juillet 1474—27 mars 1475.

64 v^o: blanc.

65: 17 avril 1476, et la suite.

D'autre part, les archives d'Estavayer ne contiennent aucune pièce quelconque sur cette période des guerres de Bourgogne. Notamment les comptes des gouverneurs manquent de 1473 à 1477. Nous devons donc compléter nos informations par des sources étrangères aux documents locaux: ce seront spécialement les chroniques que nous devons utiliser.

* * *



Prise d'Estavayer par les Bernois et les Fribourgeois
(Chronique de Schilling, Zurich, p. 402.)

Au printemps 1474, la population des cantons confédérés fut en fête à la nouvelle de la signature de la « Paix perpétuelle » de Constance, que l'habile Louis XI avait fait conclure par les Confédérés et le duc Sigismond d'Autriche. Cet accord fut passé le 30 mars et suivi le lendemain d'une alliance défensive entre les Confédérés, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Colmar, Schlettstadt, Strasbourg et Bâle ; le 4 avril, enfin, le duc Sigismond concluait une alliance identique avec les mêmes évêques et villes. C'est dire que la paix paraissait assurée.

Comme les villes alsaciennes avaient été hypothéquées par le duc d'Autriche en faveur de Charles de Bourgogne, en vertu du traité de Saint-Omer du 9 mai 1469, Sigismond dénonça ce traité le 6 avril 1474 et déposa à Bâle le montant destiné à la libération de l'hypothèque.

Mais, le duc de Bourgogne refusa de toucher la somme offerte parce que, à teneur du traité, elle aurait dû être déposée à Besançon et non à Bâle. D'autre part, les bourgeois de Brissach, exaspérés des exactions du bailli bourguignon Pierre de Hagenbach, s'emparèrent de sa personne le 11 avril, le jugèrent et le décapitèrent le 9 mai !

Tout occupé qu'il était au siège de Neuss, Charles envoya une petite troupe ravager le comté de Ferrette, et les membres de la Ligue alsacienne requirent le secours des Confédérés ! Il faut dire qu'entre temps la chancellerie de Louis XI avait achevé la rédaction du texte de la Paix perpétuelle, que trois ambassadeurs du roi de France avaient apporté à Berne le 28 août ; ce texte était accompagné d'un projet d'entente plus étroite encore avec Louis XI, spécialement en cas de guerre contre la Bourgogne. Là-dessus, nouvelles négociations qui aboutirent au traité de Feldkirch, conclu les 21 et 26 octobre : mais, le cas de guerre était arrivé entre temps...

En effet, l'empereur Frédéric III, s'estimant offensé par l'attaque de Charles-le-Téméraire contre Neuss, avait concentré une armée à Cologne et appelé, le 9 octobre, les Confédérés en tant que membres fidèles de l'Empire : les Confédérés portèrent leur défi au duc de Bourgogne le 25 octobre 1474.

La paix qu'on avait saluée avec tant de joie sept mois auparavant n'existait plus ! Et les événements se précipitèrent : prise de Cerlier à fin octobre, victoire d'Héricourt le 13 novembre, prise d'Illens par Berne et Fribourg en janvier 1475, de Grandson, Orbe, Jougne et Echallens en avril, alliance de Berne avec l'évêque de Sion le 7 septembre, enfin déclaration de guerre à Jacques de Savoie, comte de Romont, le 14 octobre, immédiatement suivie de l'invasion du Pays de Vaud¹.

Ces quelques faits sont connus : il suffit de les rappeler pour placer notre histoire locale dans son cadre.

* * *

Au printemps, ou tout au début de l'été 1474, le bailli de Vaud avait dû donner des ordres pour mettre les fortifications de la ville en état convenable. Le 22 juillet, le Conseil ordonna un transport de pierres au Belluard², par quoi il faut entendre la tête de pont construite par Humbert, bâtard de Savoie, et formant l'entrée actuelle du château de Chenaux du côté de la ville³. Le 4 août⁴, Guillaume de Bonvillard, maître des fortifications et exécuteur des ordres du bailli de Vaud⁵, se présenta à Estavayer et ordonna d'achever jusqu'à la St-Michel, soit jusqu'au 29 septembre, tout ce qui avait été commandé. La muraille vers le château de Chenaux et près du Belluard doit, à l'orient, rejoindre le rempart de la ville, et, à l'occident, soit du côté de la falaise,

¹ Pour tous ces événements, nous renvoyons simplement à J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, II, p. 190 à 252, et au *D.H.B.S.*, article *Guerres de Bourgogne*.

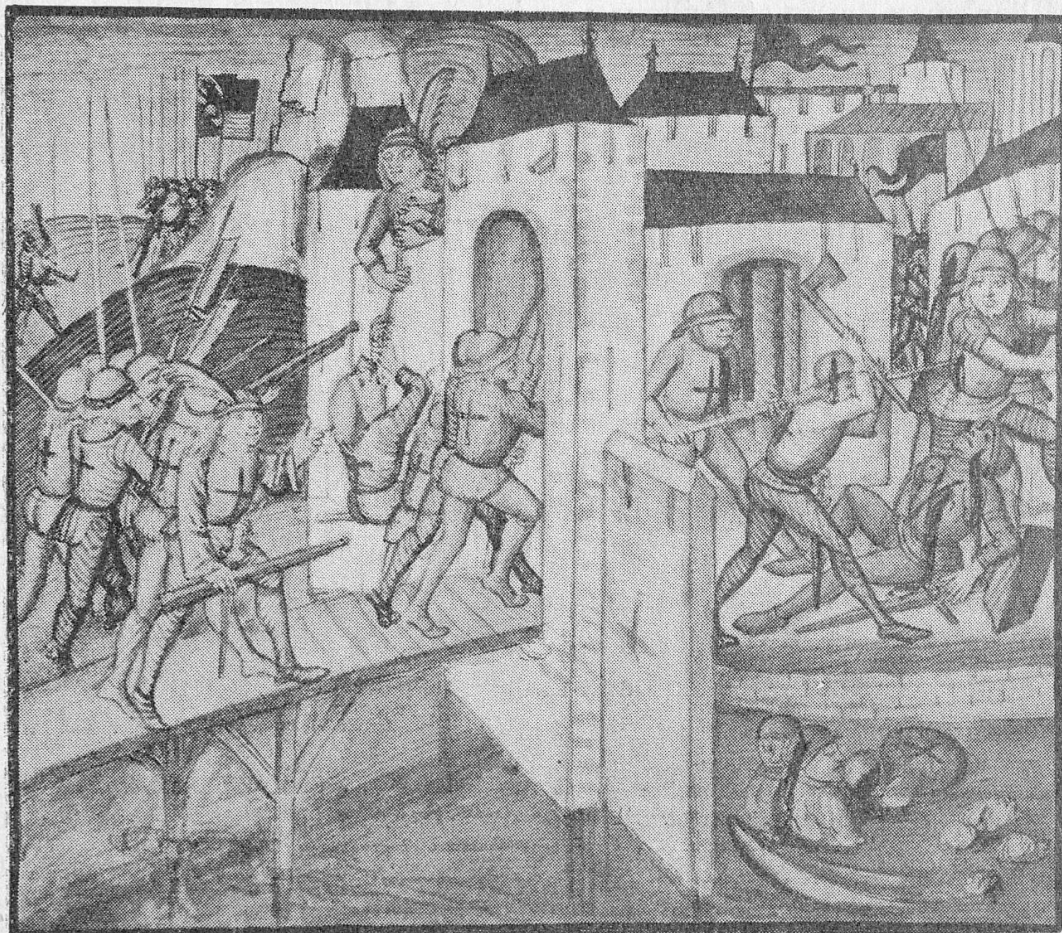
² Arch. d'Estavayer, M.C., 1 fol. 50.

³ Depuis le XVIII^e siècle, cette construction est appelée « Tour du Jaquemart ». Nous en ignorons la raison, car aucune horloge n'y fut jamais installée.

⁴ M.C., 1 fol. 48 v^o.

⁵ *Guillermus de Bonovillardo, magister et executor fortaliciozum et ordinationum factarum per dominum ballivum Waudi* : en 1474, le bailli de Vaud n'existait plus, Jacques de Romont ayant créé deux nouvelles charges qui se partageaient les attributions du bailli, soit celle de lieutenant général d'armes, ou commandant militaire, et celle de lieutenant général civil, ou gouverneur.

elle doit avoir de bonnes fondations, le tout de telle sorte que le Belluard soit inclus dans le mur de la ville ¹. De plus, ordre est



Prise d'Estavayer par les Bernois et les Fribourgeois.
(Chronique de Schilling, Berne, fol. 246 b.)

donné aux bourgeois de faire combler les fossés se trouvant à l'intérieur de la ville, devant le Belluard ².

¹ Ces travaux sont encore nettement visibles aujourd'hui de chaque côté du Jaquemart. Sur les façades latérales de celui-ci sont sculptés des écus aux armes d'Humbert, bâtard de Savoie, accompagnés de son emblème, l'épi de plantain: de chaque côté, la maçonnerie du mur de raccord a été appliquée contre ces écus; ceux-ci ont été dégagés lors des travaux de restauration entrepris il y a une trentaine d'années.

² *Et etiam quod fossalia infra villam Staviaci existentia ante dictum Belluardum impleantur.* Le mot *implere* — nous trouverons plus tard *replere* —

Depuis ce moment, les ordonnances du Conseil se multiplient, on sent une certaine nervosité.

Le 20 août, le Conseil prescrit que tout homme qui refuserait un commandement comme capitaine sera condamné à une amende de 10 livres lausannoises, une moitié revenant à son seigneur et l'autre à la ville, et au bannissement pendant une année ¹.

Le 28 août, Pierre Jacollet est nommé banneret. Les « monstres », soit revues, des hommes de Nuvilly et de ceux « d'au delà du lac », c'est-à-dire de la Béroche, sont ordonnées. Enfin, tous les fossés se trouvant entre le Belluard et l'église devront être comblés (*replere*) : cet ouvrage devra commencer le mardi suivant et être exécuté par tous les hommes du ressort. Vuillerme Gaschet était spécialement désigné pour diriger le travail ².

Des difficultés surgirent immédiatement. Le mercredi suivant, soit le 31 août, le lendemain du début de la corvée, des hommes de la coseigneurie de Chenaux ³ s'étant refusés à faire ses « journées », le Conseil s'adressa à Claude d'Estavayer pour le prier instamment (*tenetur facere diligentiam condignam*) de demander un ordre écrit au comte de Romont, afin de pouvoir forcer les récalcitrants à travailler ⁴.

Claude Perrisset et Jacquet Anthonie se rendirent à Saint-Aubin le dimanche suivant, 4 septembre, et convoquèrent à l'église les gouverneurs de la châtellenie de Gorgier. Ils exposèrent qu'ils étaient envoyés par la ville d'Estavayer et qu'ils voulaient faire les « monstras ». Mais, Pierre Chouz, au nom des gouverneurs, ré-

pourrait aussi signifier remplir d'eau: cette acception ne peut cependant être admise parce que la défense exigeait un terrain ferme à l'intérieur de la ville, et non pas un fossé d'eau ! D'autre part, on ne s'expliquerait pas qu'il ait fallu appeler tous les hommes du ressort, le 28 août, pour faire ce travail.

¹ M.C. 1, fol. 50.

² M.C. 1, fol. 50 v°. GRANGIER (*Annales*, n° 338, p. 238), dit qu'on fit alors remplir d'eau les autres fossés: il n'en est pas question à cette séance du Conseil.

³ Il s'agissait vraisemblablement des gens de la Béroche, qui cherchaient toute occasion de ne plus faire partie du ressort d'Estavayer.

⁴ M.C. 1, feuille volante, épinglée au fol. 50 v°. Nous ignorons les suites de cette démarche.

pondit que les ressortissants du château de Gorgier ne se croyaient pas obligés de paraître sous les armes tant que leur seigneur¹, Jean de Neuchâtel, ne leur en donnait pas l'ordre. Les députés d'Estavayer rentrèrent sans avoir rien pu faire² !

Le 11 septembre, le Conseil passe convention avec Pierre Magnod et Pierre Lugym, bourgeois de Lausanne, pour la construction d'un nouveau boulevard près du château de Savoie.

Le Manual contient le contrat d'entreprise complet³, dont les principales clauses sont les suivantes. Le belluard doit être inclus dans le rempart et s'élever à la hauteur de celui-ci, avec une largeur de 14 pieds. Il devra avoir des *bombarderies*, des *multrez* et des *archierez* en molasse, dont l'emplacement est déterminé. Les matériaux seront fournis et transportés par la ville. Les échafaudages seront fournis par les entrepreneurs, mais les travaux achevés, ils appartiendront à la ville. Le creusage des fondations est à la charge de la ville.

Le prix convenu est de 2 muids de bon froment, mesure d'Estavayer, 1 muid de vin, même mesure, et 50 florins d'or pp. à 12 sols lausannois. Enfin, la ville doit fournir aux entrepreneurs et à leurs ouvriers le logement avec les lits.

Ce boulevard ne fut achevé qu'après la prise d'Estavayer. Il existe encore : c'est la tour semi-circulaire, appelée aujourd'hui tour de Savoie, à droite en entrant en ville par la route d'Yverdon.

Le 16 septembre, ordre est donné au gouverneur Vuillelme Gaschet de faire rentrer toutes les sommes dues à la ville, à l'Hôpital et aux Confréries du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas⁴. On commande une serpentine du poids de 429 livres et pour le prix de 21 livres 9 sols à Claude Tuppin, de Romont⁵.

(A suivre)

¹ Domimus de Vuaumarcunt.

² M.C. 1, fol. 51.

³ M.C. 1, fol. 51 v^o et 51 a (il y a deux fol. 51).

⁴ M.C. 1, fol. 51 a v^o.

⁵ M.C. 1, fol. 51 a v^o et 52. Claude Tuppin resta à Estavayer, dont il devint bourgeois. Sa descendance s'éteignit en 1814.
